

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène
Macchini, Immeuble « Le Régent »,

COMMUNE de CARBINI (Corse-du-Sud)

Date de l'acte : 24 juin 2020

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Charles SANTUCCI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Don Jacques **GIUSEPPI**, sans profession, époux de Madame Annonciade STROMBONI, demeurant à AJACCIO (20090) Résidence des Cannes.

Né à CARBINI (20170) le 25 février 1899.

Est décédé à AJACCIO (20000) le 31 janvier 1978.

22a 14ca de biens non délimités à prendre sur une parcelle de terre de plus grande importance section B n° 75 pour 10ha 63a 29ca lieudit Petra Grossa Sottana.

43a 75ca de biens non délimités à prendre sur une parcelle de terre de plus grande importance section A n° 207 pour 01ha 30a 40ca lieudit Petra Ponta.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Charles SANTUCCI
Notaire Associé**